

informations

midi-pyrénées

la
cgt
comité régional

Comité Régional CGT Midi-Pyrénées



Vos luttes dans la région
La Poste



A la une
Formation Syndicale
en Midi-Pyrénées



Actualité régionale
PassMO

N°184 août 2009

AG du CSIR PYREMED



Editorial	2
A la une	3
• Formation syndicale	
Vos luttes dans la région	4
• La Poste	
• EDF/GDF	
• Molex (31)	
• JOB	
Professions	5
• Cheminots	
Activité Régionale	6
• Qualification Plus	

Dossier

- AG du CSIR PYREMED
- La fin d'EURES PYREMED
- Andorre paradis fiscal, enfer social
- L'Hôpital Transfrontalier de Puigcerdá

Actualité CESR.....

- Les interventions de la CGT

Vie Syndicale.....

- RGPP

Actualité Régionale.....

- PassMO

Agenda

Agenda de l'IRT.....

Le dossier de ce bulletin du mois d'août est consacré à l'activité internationale et plus particulièrement transfrontalière de la CGT Midi-Pyrénées.

Nous sommes dans une crise globale, qui touche tout les secteurs de l'économie et toutes les régions du monde. Dans nos régions transfrontalières il en résulte, un taux d'emploi faible, avec un chômage massif et persistant, le développement de la précarité, et une progression des salaires bien en dessous de celle de la productivité du travail. Les salariés transfrontaliers sont les premiers et les plus durement touchés par cette précarité, amplifiée par la crise.

Le travail effectué par la CGT, au sein du CSIR PYREMED, pour une Europe sociale aux services des populations et des salariés, dans l'unité, avec l'ensemble des syndicats français, catalans et andorrans affiliés à la CES, participe à améliorer les conditions de vie et de travail et à garantir des droits sociaux.

Depuis le début de l'année 2009, ces syndicats travaillent à se constituer en réseau syndical euro régional, afin d'être reconnus comme acteurs incontournables pour pouvoir peser sur les choix qui impactent fortement les salariés de ce territoire.

C'est dans cet état d'esprit unitaire, que le Comité Régional CGT Midi-Pyrénées participe à faire évoluer le dialogue social territorial et travaille à conquérir des droits nouveaux pour les salariés de nos régions.

La réussite du 7 octobre 2009, journée internationale pour un travail décent, à l'appel de la CSI, sur les thèmes salaires, emploi, conditions de travail participera également à faire évoluer les conditions de vie et de travail de ces salariés, je pense plus particulièrement à nos camarades andorrans.



Philippe MOITRY
Secrétariat régional



Comité Régional CGT
Midi-Pyrénées
7, place du Fer à Cheval
31300 TOULOUSE

Prix : 1€ • N° 184 • Août 2009
N° d'inscription à la CP 0206S05720
ISSN 1950-4926

Directeur de la Publication :
Roger-Pierre Lemouzy
Tél. 05 61 23 35 52 - Fax 05 61 21 82 23
e-mail : cgt.crmp@wanadoo.fr
site : www.cgt-midipyrenees.com

Conception et réalisation :
Sandrine Bellin
Comité Régional CGT Midi-Pyrénées

Imprimé par le
Comité Régional CGT Midi-Pyrénées



Formation syndicale

Impulser une véritable dynamique commune

Le Comité Régional m'a demandé de travailler sur les questions de formation syndicale en région suite à des demandes pressentes de certaines UD qui se trouvent en difficultés notamment par le manque de formateurs pour assurer les stages.

Aujourd'hui, des besoins s'expriment; il nous faut donc trouver les moyens d'y répondre au mieux. Sans empiéter sur ce qui se réalise dans les UD ou les professions, le niveau régional est le niveau où peut s'organiser de la mutualisation mais également de la création de journées de formation sur des thématiques nécessaires à notre activité. Mais pour faire de la formation syndicale un élément véritablement dynamique de notre qualité de vie syndicale et de la mise en œuvre de notre démarche revendicative, cela demande une toute autre impulsion et organisation que celle que nous connaissons aujourd'hui, et cela à tous les niveaux structurant de notre CGT.

Si nous voulons commencer le travail dans ce domaine, il me semble indispensable de connaître ce qui se fait dans les organisations UD, UL, Professions de notre région.

Mais aussi de connaître les responsables à la formation dans chaque

organisation, les formateurs que disposent actuellement les organisations de la région pour que l'on puisse mettre en place un réseau de militants formateurs avec l'existant. Sinon comment travailler notre revendication du nouveau statut du travail salarié? Comment décliner l'accord sur le dialogue social dans l'artisanat? etc

Nous savons que beaucoup d'UD annulent des stages, d'autres n'en prévoient pas. Qu'en est t-il dans les UD de la région?

Il y a besoin de réfléchir et trouver le moyen de s'aider, d'impulser une véritable dynamique commune pour la réalisation des stages programmés. Car il nous faut redonner du crédit à nos actions de formations auprès de nos militants et directions syndicales parce que la question de l'engagement et de la

fidélisation de nos adhérents passe très souvent par la formation.

Il est évident que pour mener ce travail, il est indispensable de former les camarades à cette responsabilité. Cela ne remplacera pas ce qui se fait dans les organisations, mais aidera à trouver les moyens en commun de pouvoir tenir les stages programmés dans le cadre du schéma de formation tout le long de la vie, de pouvoir créer des journées de formation syndicale en réactivité à une situation comme par exemple : la crise, la RGPP, le développement industriel etc, et pourquoi pas également de permettre la décentralisation de certaines formations par exemple celle sur les questions économiques.

René GADESSAUD

Secrétaire Général de l'UD du Lot



La Poste



Partout sur notre région, des restructurations qui augurent des organisations futures... La poste continue à casser.

Une continuité qui s'inscrit dans la perspective de rentabilité à des fins de privatisation.

Aucun domaine n'est épargné : distribution, guichets, centres de tri, colis, services transverses... La Poste multiplie les réorganisations, réduit à chaque fois un peu plus les effectifs, flexibilise l'activité. Une stratégie qui détériore les conditions de travail des personnels et qui dégrade le service public. Contre la privatisation et pour les revendications la mobilisation s'impose.

A Tarbes, après 2 jours de grève, les agents du centre de tri ont obtenu satisfaction sur leurs revendications en terme de régime de travail, de conditions de travail, de respect de leurs droits.

Dans l'Ariège, pratiquement sur toutes les plaques de distribution de courrier, les agents s'opposent à la sécabilité des tournées rendue obligatoire pendant la période estivale. (Suppression du volant de remplacement et répartition de la charge de travail sur les agents présents)

Dans l'Aveyron, à Aubin Decazeville, sur ce même sujet, les agents à 92 % se sont exprimés contre cette organisation du travail.

Des luttes dans beaucoup de bureaux de la région pour dire non aux journées bleues (Mise en congés sur des journées de trafic faible).

Des luttes avec les usagers et les élus pour garder le bureau de poste, pour qu'il ne soit pas transformé en agence communale, qu'il conserve ses amplitudes d'ouverture...

A l'appui des nombreuses luttes locales, souvent unitaires et ponctuées de succès revendicatifs conséquents, la CGT se place résolument à l'offensive.

Toutes ces luttes portent le rejet des organisations qui font le lit de la privatisation.

EDF/GDF

Après une lutte exemplaire de 48 jours, les salariés ont contraint la direction à retirer son projet d'externalisation et à la création de nombreux emplois.

Le 10 juillet à Toulouse, débrayage massif et rassemblement de soutien aux salariés convoqués en conseil disciplinaire par une direction revancharde qui bafoue le droit syndical.

La CGT a largement mobilisé pour qu'aucune sanction ne soit prise à l'encontre des 45 salariés visés en Midi-Pyrénées.



Molex

Signature d'un accord en préfecture entre les syndicats et la direction de MOLEX, prévoyant un délai supplémentaire de quatre mois d'activité, afin de permettre à des repreneurs de maintenir l'activité industrielle sur le site de Villemur.

JOB

Les ex-salariés de JOB, fêtaient le dimanche 28 juin la pose de la première pierre des travaux de réhabilitation du bâtiment "Amiral". Plus de 700 participants aux différentes festivités organisées à cette occasion. 10 ans après la fermeture du site industriel et grâce à la lutte menée par le syndicat CGT avec les habitants du quartier, ce bâtiment symbole de la mémoire ouvrière et de la lutte sociale accueillera un espace public, social et culturel en adéquation avec les besoins des populations.



Cheminots

*Pour la CGT, le Fret ferroviaire
a un caractère d'intérêt général*

Les cheminots en ont marre et ont bien l'intention de s'opposer, avec la CGT, à la casse de leur entreprise.

En lien avec le mouvement inter-professionnel, les cheminots de Midi-Pyrénées étaient massivement en grève les 29 janvier (56 %), 19 mars (57 %) et 26 mai (42 %) pour exprimer des revendications communes à l'ensemble des salariés de notre pays : l'emploi et les salaires. Les cheminots ont également exprimé leur opposition à la politique du Président Pépy et revendiqué le maintien du caractère intégré de la SNCF mis à mal par le projet Ambition 2012, mais aussi le retour du Fret dans l'entreprise.

Les divers plans successifs ont entraîné le Fret dans la spirale du déclin.

Pour rappel, depuis 2003, 10 000 emplois ont été supprimés dans cette activité, 400 gares ont été fermées aux trafics Fret. Notre région a été durement impactée et plusieurs départements n'ont plus de dessertes Fret.

Le volume de marchandises transportées est passé de plus de 55 GTK (milliards de Tonnes Kilomètre) en 2000 à moins de 35 fin 2008. Cela représente près de 2 millions de camions sur les routes ! L'arrivée de la concurrence n'a pas permis d'augmenter la part modale

du FER, bien au contraire. De plus, la CGT alerte sur les risques pour la sécurité ferroviaire de la concurrence intra modale sur la base du dumping social, sans cibler bien sûr les salariés de ces entreprises qui se battent pour de meilleures conditions sociales.

Aujourd'hui, la direction axe sa communication sur les pertes colossales entraînées par la gestion du "wagon isolé" et laisse entendre l'urgence d'abandonner ces trafics. Pour la CGT, le Fret ferroviaire a un caractère d'intérêt général. C'est un élément structurant de l'espace économique, social et un levier important dans la préservation de notre environnement. La CGT combattra toute velléité d'abandon du wagon isolé, de filialisation.

En Midi-Pyrénées, le mécontentement est flagrant dans tous les corps de métier et certains d'entre eux sont dans l'action depuis plusieurs semaines.

Le fil rouge de leurs actions : l'emploi, l'organisation du travail avec ses répercussions sur la qualité du service public rendue aux usagers, les conditions de travail et sur la sécurité des circulations.

La lutte a permis d'acter des emplois supplémentaires sur l'établissement : Une école de 6 reconversions et

14 mutations (mais aucune embauche) et quelques annonces ont été faites concernant les conditions de travail.

Alors que le conseil régional soutient le développement de l'offre TER, la direction SNCF, dans le seul souci de rentabilité, supprime des emplois dans tous les services. Les répercussions apparaissent au grand jour lorsque les trains sont supprimés (1 628 fin mai) que ce soit par manque de conducteurs, de contrôleurs, ou défaut de matériel, quant à la régularité, elle est très loin des objectifs affichés.

La SNCF appartient à la Nation et doit répondre aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux en assurant l'ensemble des trafics. L'état doit donc, au-delà des discours prendre des dispositions pour y répondre.

Enfin pour la CGT, cela doit se faire sur la base de coopérations multimodales et non pas, comme porté par de nombreux dirigeants de ce pays, dans le cadre de la concurrence.

Michel RICCI
Secrétaire Général Midi-Pyrénées
du secteur cheminots

Qualification Plus

« Garantir aux salariés les garde-fous indispensables »



L'intérêt des salariés ne passe pas par la rentabilité des fonds publics : La CGT en Midi Pyrénées ne signe pas l'accord cadre relatif au Fonds "Qualification Plus".

RAPPELONS D'ABORD LE CONTEXTE ET LA MÉTHODE.

Le comité régional CGT a été saisi par le Conseil Régional pour la première fois le 17 mai 2009. Deux réunions dites de comité de pilotage du dispositif, de deux heures chacune, soit au total quatre heures, ont-elles semblé-t-il suffire pour boucler ce qui est présenté comme un grand pas en avant pour les salariés en difficulté pour cause de chômage partiel ou en "risque de chômage partiel". Les délais de prévenance pour ces réunions sont éloquentes : quatre jours pour la première, trois pour la seconde. La CGT malgré cette demande de "promptitude" inattendue, a répondu à chaque fois présente. Même si les dégâts causés par la crise chez les salariés s'accumulent jour après jour, nous ignorons les raisons de cette précipitation dans la conception, la concerta-

tion entre partenaires sociaux, la prise en compte des avis des organisations syndicales. Cette mise en œuvre d'un des aspects de l'Accord National Interprofessionnel de janvier 2009 méritait quoiqu'il arrive une autre considération.

Les conséquences de cette "méthode" de négociation ou de concertation entre autres sont que les propositions de la CGT n'ont pas été prises en compte dans le texte final par le Conseil Régional. Les autres éléments qui ont pu intervenir dans cette non prise en compte ne sont bien sûr pas connus de la CGT. Nos propositions n'avaient qu'un seul but : garantir aux salariés les garde-fous indispensables à leur statut, aux prestations de formation envisagées, au bon usage fait des fonds publics ou parapublics engagés, au service des salariés et non pas comme cela risque d'être le cas en l'absence de garde-fous, à leur détriment car au service de la stricte rentabilité des entreprises.

POINTONS RAPIDEMENT CE QUE LA CGT DEMANDAIT QU'IL SOIT EXPLICITEMENT MENTIONNÉ DANS L'ACCORD :

- Le maintien du contrat de travail pendant la totalité de la période concernée par la formation et du statut de salarié (danger d'alterner le statut avec celui de stagiaire de la formation professionnelle);
- Une rémunération pendant la période garantie à 75 % du salaire

brut quel que soit le rythme des périodes chômées -donc en formation- et des périodes non chômées

- Un seuil minimal de 200 heures de formation pour garantir l'accès à une formation réellement qualifiante avec une certification qui soit inscrite dans le Répertoire National des Certifications Professionnelles
 - L'exclusion des entreprises ayant versé des dividendes à leurs actionnaires lors du dernier exercice
 - Le contrôle des financements et de leur utilisation par les salariés via leurs représentants du personnel, et via les organisations syndicales représentées au sein du comité de pilotage du dispositif
- Aucune de ces propositions formulées et parvenues en temps voulu (avant la deuxième présentation à l'assemblée régionale) n'ont été prises en compte par le Conseil Régional.

José RODRIGUEZ

Animateur du groupe de travail régional
"Emploi-Formation"





AG du CSIR PYREMED

*Les salariés transfrontaliers de nos régions respectives,
sont les premiers et les plus durement touchés
par cette précarité, amplifiée par la crise*

Extraits du rapport d'activité :

Ce rapport de deux années d'activité du CSIR PYREMED (Conseil Syndical Inter Régional Pyrénées - Méditerranée) est présenté à l'assemblée générale, par la CGT Midi-Pyrénées qui en a assumé la présidence, pour la période de juin 2007 à aujourd'hui.

Cette Assemblée Générale se situe dans une période difficile, nous sommes depuis quelques mois dans une crise globale, due à un système qui s'appelle le capitalisme. Malgré tout, cette crise a la vertu, qu'enfin en France les médias parlent du système capitaliste (il y a peu c'était un mot interdit pour nos médias), et d'actionnaires. Pour l'année 2008 ils ont perçu 33 milliards de dividendes, et ils continuent impunément de licencier et de fermer des usines. Cette crise touche tous les secteurs de l'économie et toutes les régions du monde, dont nos régions transfrontalières.

Cette crise n'est ni une crise purement financière qui aurait commencé aux Etats-Unis en 2007, ni une crise qui viendrait de l'extérieur. Elle est le résultat du mode de développement des vingt-cinq dernières années, fondé sur une logique de dévalorisation du travail, avec des dégâts importants tant du point de vue du

social que de celui de l'économie et du développement durable.

Les décisions politiques (dérèglementations, libéralisations, privatisations) conduisent à une mise en concurrence des travailleurs et à un affaiblissement de leur pouvoir de négociation. Il en résulte, un taux d'emploi faible, avec un chômage massif et persistant, le développement de la précarité, et une progression des salaires bien en dessous de celle de la productivité du travail. Il n'a échappé à personne qu'en ce qui concerne les salariés transfrontaliers de nos régions respectives, ils sont les premiers et les plus durement touchés par cette précarité, amplifiée par la crise.

Il n'en demeure pas moins, que durant ce mandat, nous avons œuvré au sein du CSIR, à faire évoluer le dialogue social transfrontalier et les échanges entre syndicalistes de nos régions.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans les orientations de la CES qui a mis en place un groupe de travail, de coordination des négociations collectives et des coopérations transfrontalières pour des projets portés par des CSIR.

Si en matière de dialogue social transfrontalier on peut se féliciter de l'engagement volontaire de nos organisations, nous ne pouvons pas

en dire de même de la Commission Européenne. Le 12 février 2009, lors de la conférence sur les EURES organisée par la CES, les différents représentants de la DG Emploi et Affaires sociales et d'EURESICO ont confirmé la diminution des budgets alloués aux EURES transfrontaliers. Ils ont également réaffirmé les orientations de la Commission Européenne de renforcer les réseaux transnationaux en s'appuyant sur les services publics de l'emploi au détriment des réseaux transfrontaliers.



La fin d'EURES PYREMED

« Il nous faut donc, conquérir d'autres espaces pour faire entendre nos exigences et défendre les intérêts des populations et des salariés transfrontaliers »

La CES et les CSIR ont rappelé que le réseau EURES et plus particulièrement concernant les EURES transfrontaliers, est né de la volonté commune de la Commission Européenne et des partenaires sociaux de mettre en place un outil pour "protéger la mobilité et lutter contre le dumping social". Les conditions pour que cet outil puisse remplir ses missions (accueil et conseil des candidats à la mobilité, dialogue social territorial transfrontalier, inventaire des formations professionnelles...) sont aujourd'hui mises à mal, la Commission Européenne envisage même, que les EURES transfrontaliers puissent s'autofinancer.

Quid des conseillers EURES syndicaux et des financements qui vont avec.

Quid du dialogue social territorial transfrontalier.

Comment la Commission Européenne peut elle affirmer que face aux trois

grands défis que sont l'élargissement, la démographie et la crise, le réseau EURES est l'outil adapté à une mobilité de qualité? Et dans un même temps le priver des ressources nécessaires à son bon fonctionnement.

Le séminaire annuel des conseillers EURES syndicaux, qui s'est déroulé le 20 mars 2009 au siège de la CES, aidera à la réflexion du comité de coordination des CSIR qui le 4 novembre 2009, se positionnera sur le maintien ou non de la participation des Organisations Syndicales affiliées à la CES dans le réseau EURES.

Plus localement et concernant le CSIR PYREMED, notre participation au sein du réseau transfrontalier EURES T PYREMED, ne se pose déjà plus. La décision unilatérale des Services Publics de l'Emploi Catalan de quitter la structure du jour au lendemain et de nous mettre devant le fait accompli, en a précipité la fermeture, le Comité Directeur du 31 mars 2009 a validé les démarches administratives pour sa clôture définitive.

La seule instance où les Organisations Syndicales étaient officiellement reconnues et participaient à faire évoluer le dialogue social territorial transfrontalier n'existe plus, il nous faut donc, conquérir d'autres espaces pour faire entendre nos exigences et défendre les intérêts des populations et des

salariés transfrontaliers.

Les décisions prises le 4 février 2009 à Palma, de s'organiser en réseau syndical dans le cadre de l'Euro région vont dans ce sens, nous devons donc conformément aux engagements pris par nos Organisations Syndicales dans la déclaration commune, tout mettre en œuvre pour que ces intentions soient suivies de faits concrets, que nous soyons reconnus comme acteurs incontournables et que nous puissions peser sur les choix qui impacteront les conditions de vie et de travail des salariés de ce territoire.

La rencontre du 6 mars 2009 à Barcelone, des Organisations Syndicales concernées géographiquement par l'axe ferroviaire à grande vitesse du Sud Ouest Européen, coordonnée par les Syndicats Catalans et la Mairie de Barcelone est un exemple de pratique que nous devons multiplier pour légitimer nos activités.

Etre force de proposition et affirmer conjointement notre volonté d'être associés sur les choix des futures infrastructures ferroviaires, pour qu'elles soient véritablement des outils de cohésion sociale, d'égalité et de développement économique des territoires qui contribuent à l'amélioration des conditions de vie des citoyens, participe à faire vivre les engagements pris de constituer ce réseau syndical Euro régional.



Andorre paradis fiscal, enfer social

Ces actions et cette mobilisation ont permis de médiatiser la situation et obligé le Gouvernement andorran à promulguer deux lois

Durant ces deux dernières années, nous avons également essayé, avec nos camarades du CSIR AXE-ATLANTIQUE, que nous avons invités à participer à notre Assemblée Générale, mais qui n'ont pu venir car ils tiennent également leur Assemblée Générale aujourd'hui, de convaincre la CTP (Communauté de Travail des Pyrénées) de développer le dialogue social en son sein et de nous intégrer dans leurs commissions. Force est de constater que depuis décembre 2007 et la présentation qui nous a été faite à Jaca, des travaux de la commission infrastructures et communications et de la position de la CTP sur ces sujets, nous n'avons eu, à aucun moment l'opportunité d'une ébauche d'intégration en tant que CSIR, dans ces groupes de travail. Ce n'est pas faute d'avoir multiplié les courriers et les interventions auprès des collectivités territoriales concernées. Il n'en demeure pas moins que cela doit rester une priorité pour nos deux CSIR. Nous ne pouvons accepter d'être exclus, alors que leurs décisions tant en matière économique, que sociale sur des enjeux comme l'emploi, les infrastructures, les jeunes, les transports et le développement durable impactent ou impacteront directement le quotidien des citoyens et des salariés de nos régions.

Lors de ce mandat, la CES et son Institut Européen Santé Sécurité ont organisé à Toulouse, les 24 et 25 septembre 2007, leur réunion annuelle de normalisation. L'Institut avait ouvert ses travaux aux Organisations Syndicales du CSIR PYREMED. La CGT Midi-Pyrénées avait été chargée par la CES d'organiser ce séminaire sur le thème de la santé au travail. L'Institut avait particulièrement apprécié la qualité des interventions des représentants de nos organisations et envisage dans les années à venir de réorganiser leur réunion annuelle statutaire dans une autre ville de notre CSIR (Montpellier ou Barcelone).

Lors de notre dernière Assemblée Générale, Brigitte dans son rapport d'activité, avait souligné l'implication de la CES et du CSIR PYREMED, auprès de nos camarades Andorrans et de leur syndicat l'USDA, dans leur lutte pour la reconnaissance des droits syndicaux en Andorre. Pays de non droit, sans droit syndicaux, sans sécurité sociale, sans code du travail, le contrat de travail est verbal et les licenciements libres, même le 1er mai n'est pas un jour férié.

Nous avons durant ces deux dernières années multiplié les initiatives, mobilisé et médiatisé pour que le syndicat soit reconnu de plein droit et



qu'il soit associé aux négociations collectives. Distribution de tracts aux postes frontières et au centre ville le 16 février 2008, financement d'un site web, plusieurs conférences de presse, rendez vous à l'Elysée, organisation d'un forum sur la situation du marché du travail, des droits des salariés, des risques professionnels et de l'immigration en Andorre, le 7 octobre 2008 (Journée mondiale pour un travail décent, à l'appel de la CSI), courrier des Secrétaires Généraux de nos Confédérations aux coprinces d'Andorre.

Si ces actions et cette mobilisation ont permis de médiatiser la situation et obligé le Gouvernement andorran à promulguer deux lois, une qualifiée de liberté syndicale, l'autre de code des relations du travail, il n'en demeure pas moins que les Organisations Syndicales andorranes n'ont pas été associées aux négociations et dénoncent ces lois qui n'améliorent en rien la situation des salariés et des syndicalistes andorrans.

L'Hôpital Transfrontalier de Puigcerdá

Promouvoir le dialogue social transfrontalier et œuvrer à développer de nouveaux espaces de négociations

Le contrat de travail demeure oral, le droit de grève n'est pas reconnu, la représentation syndicale dans les entreprises bafouée, les employeurs restent seuls juges lors des conflits du travail...

La récession économique touche de plein fouet le salariat andorran, les difficultés d'accès au logement sont décuplées par la hausse des loyers et les bas salaires. Lors du dernier sommet du G20, le coprinced français montrait du doigt les paradis fiscaux et validait l'inscription de la Principauté d'Andorre sur la liste des responsables de tous les dysfonctionnements économiques, et dans le même temps il cosignait ces deux lois pour qu'elles puissent ren-

trer en vigueur. Nous nous devons de rester mobiliser aux côtés de nos camarades andorrans, pour que les revendications légitimes des salariés et les propositions portées par l'USDA pour amender ces lois aboutissent.

Avant de conclure, je voudrais plus particulièrement remercier Brigitte et Frédéric, qui m'ont permis d'assurer cette présidence en étroite collaboration, pour le passage de relais, après une période difficile, suite aux négociations âpres qui avaient débouché sur de nouveaux statuts du CSIR PYREMED et l'intégration de deux nouveaux syndicats et pour la gestion de la trésorerie et du secrétariat.

Je voudrais également réaffirmer la volonté nécessaire à la défense des droits des salariés de nos régions de participer à promouvoir le dialogue social transfrontalier et œuvrer à développer de nouveaux espaces de négociations, et rappeler également que nous avons mis en place des groupes de travail "saisonniers, fiscalité et infrastructures", il faut les faire vivre.

J'ai volontairement omis de parler du travail effectué par le CSIR PYREMED, sur l'Hôpital Transfrontalier de Puigcerdá, à travers la fiche d'activité EURES pilotée par les CCOO qui s'est conclue par un séminaire le 29 avril dernier à APLP et où les contacts pris avec les ministères chargés de la mise en œuvre de cet hôpital devraient nous permettre de déboucher sur de véritables négociations. A l'issue de cette Assemblée Générale, le groupe de travail mis en place par le CSIR PYREMED, restituera ces travaux, nous aurons alors l'occasion de plus développer sur le sujet.

Encore une fois, merci à tous pour votre collaboration.

Philippe MOITRY
Secrétariat régional
Président du CSIR PYREMED





Les interventions de la CGT

Pour un égal accès aux soins en Midi-Pyrénées

Réuni en séance plénière le 23 juin, le Conseil économique et social régional a adopté trois avis différents concernant : "l'Avenir de la filière bois en Midi-Pyrénées", "le bilan à mi parcours du PRDF 1" et enfin "l'accès à des soins de qualité pour tous en Midi-Pyrénées".

L'adoption quasi simultanée de la loi de "Hôpital - Patient - Santé - Territoire" nous amène à présenter les explications du vote CGT, sur un sujet pour lequel la CESR s'est autosaisi à la demande unanime des organisations syndicales.

Extraits :

".... L'aggravation des différences sociales en matière de morbidité et de mortalité, le creusement des inégalités sociales, leur renforcement au cours de la vie et leur inscription dans les territoires, constituent un défi majeur de santé publique...

Il y avait cependant un paradoxe à produire un tel avis car la protection sociale et l'organisation du système de santé ne relèvent pas des compétences de la Région mais de l'Etat comme l'affirme la constitution de la République Française : "La nation... garantit à tous... la protection de la santé". Le code de santé publique ajoutant "qu'aucune personne ne peut faire l'objet de discriminations dans l'accès à la pré-

vention ou aux soins"...

Les affirmations que les inégalités sociales font les inégalités de santé et amplifient les obstacles à l'accès aux soins sont des acquis conséquents de ce projet d'avis...

La CGT partage l'analyse faite des difficultés que rencontre l'utilisateur du système de santé, par ailleurs de moins en moins usager mais de plus en plus client..., s'il le peut!... Ainsi près de 40 % des français ont déjà renoncé à des soins en raison de leur coût.

Les difficultés financières d'accès aux mutuelles, la multiplication des franchises et forfaits, et les dépassements d'honoraires, sont des freins majeurs pour les plus démunis, les personnes handicapées, les retraités et de nombreux salariés... La "responsabilisation des malades" dissuade les moins fortunés, malgré la CMU, mais aussi nombre de familles aux revenus intermédiaires, de recourir précocement aux soins et de s'engager dans des démarches de prévention...

Le projet d'avis reprend cela... Mais, il est trop silencieux sur l'hôpital, pivot de notre système de santé.

Pour la CGT, la loi dite Bachelot, est débattue au moment même où la loi de santé publique de 2004 aurait dû être évaluée. Sans évaluation, c'est encore une fois l'idéologie qui pré-

vaut et révèle que nous n'avons pas là une loi sur la santé.

Elle est encore moins une loi pour les patients puisque des mesures contraignantes ne sont pas prises pour lutter contre les dépassements d'honoraires, la désertification des territoires et le refus de soins.

Le projet d'avis propose des opérations de Testing ciblées à l'encontre de professionnels de santé qui refusent les personnes bénéficiaires de la CMU, la CGT soutient cette proposition.

Le projet initial de Roseline Bachelot est devenu essentiellement une nouvelle loi sur l'hôpital, donc sur l'accès aux soins publics. Et, sous couvert de la pénurie médicale et des effets de la T2A, il donne les



arguments afin de réduire la part de l'hospitalisation publique et au final de diminuer l'engagement de l'Etat dans la prise en charge des besoins de santé. Les fermetures de services, comme ceux de chirurgie à Lavaur, de maternités à Figeac et Lannemezan, dessinent une nouvelle carte hospitalière appauvrie et diminuent l'offre de soins publique et de proximité...

La préoccupation première n'est plus la santé mais la rentabilité, les premières victimes en seront les malades et les soignants. Pour cela, la loi crée les Agences Régionales de Santé et la T2A. Les ARS se situent au carrefour de plusieurs problématiques politiques (réforme territoriale, RGPP...). Elles auront pour mission, non pas d'élaborer des politiques régionales de santé, mais de mettre en œuvre les objectifs de la politique nationale de santé.

L'extension de la T2A... entraînera une baisse de 30 % du budget des hôpitaux.

L'asphyxie budgétaire accredit l'idée d'un hôpital public dépensier, alors que depuis 20 ans, la part des dépenses d'assurance maladie qui lui est consacré ne fait que baisser, passant de 42 % à 34 %....

L'hôpital public n'aura comme solution que de diminuer les dépenses de personnel et de geler des inves-



tissements. La CGT a calculé que c'est la suppression annoncée de 20000 emplois dans les hôpitaux. Dans le contexte de crise économique, c'est un véritable plan social qui commence à être mis en œuvre dans les hôpitaux.

Au final, les spécialités les plus lucratives seront réalisées par les cliniques privées, enrichissant les actionnaires avec l'argent de la Sécurité Sociale. L'hôpital public se recentrera sur les urgences, le grand âge, la dépendance et l'accueil des démunis. Pas un déshonneur, juste un système de santé moins solidaire, un retour en arrière.

La CGT s'est opposée à la proposition 7, (adoptée par la commission par 10 voix contre 9) intitulée : "Favoriser le développement des métiers émergents". L'acquisition de nouvelles compétences et l'évolution des métiers demandent une politique nationale de formation, de reconnaissance des qualifications et de valorisation des métiers de la santé. C'est un véritable plan emploi-formation que nous demandons, à mille lieues du développement de formations et d'emplois au rabais.

La CGT regrette également que l'identification d'une problématique spécifique aux femmes n'ait pas été

suivie d'une proposition dédiée, en lien avec l'éducation à la santé, la prévention ou l'accès aux soins... L'importance du harcèlement psychique sur le lieu de travail et ses conséquences sur la santé des femmes auraient mérité une proposition. De même, la responsabilité des entreprises du médicament dans l'envolée des dépenses de santé est évoquée sans que rien ne soit dit sur la limitation voire l'interdiction de la publicité pour les médicaments. Le projet d'avis réussit cependant à maintenir l'orientation initiale de se positionner du point de vue des usagers, des malades, et fait preuve d'engagements forts : l'argument de la responsabilisation des malades par l'argent est réfuté, la marchandisation de la santé est contestée et la loi HPST n'apparaît pas comme une réponse aux problèmes d'accès aux soins relevés ici...

Avec toutes les réserves et les oppositions formulées, le groupe CGT a considéré que cet avis porte nombre de propositions constructives et positives.

Il a voté cet avis.

1 : Plan Régional de Développement des Formations

2 : Enquête IPSOS 2008





RGPP

Pour la Cgt, la question de la continuité de l'État est posée

17 juin 2009 : point d'étape sur la mise en place de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) à la préfecture de région.

Après la création des directions départementales interministérielles, la réorganisation des services de l'État issue de la RGPP se poursuit avec la mise en place des directions régionales.

Si la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement est finalisée, les autres directions sont encore en phase de projet, voire embryonnaire pour ce qui est de la Direction Régionale de l'Économie, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)!

L'Agence Régionale de Santé (ARS) sera effective le 1er janvier 2010. Elle rassemblera les missions et personnels de l'ancienne DRASS, pour ce qui est du domaine sanitaire, de l'URCAM, d'une partie de la CRAM ainsi que l'Agence Régionale d'Hospitalisation (ARH). L'ARS est un établissement public de l'État qui comprendra donc des personnels à statut différents. Les modifications récentes concernant la gestion des res-

sources humaines dans la fonction publique rendent possible l'affectation des personnels dans ce type d'établissements; les agents de la DRASS suivront donc leurs missions sans droit d'option! Ceux qui souhaiteraient réintégrer le giron fonction publique ne pourront le faire que par demande de mutation... Compte tenu de la diminution des effectifs et donc de l'allongement des listes d'attente, cela risque de prendre du temps!

Lors de cette réunion, les représentants de la CGT ont contesté cette logique qui conduit à penser l'organisation avant de d'évaluer et de réfléchir aux évolutions des missions de service public. Pour la CGT, la question de la continuité de l'État est posée, ce qui est particulièrement grave en cette période de crise : l'État doit se recentrer sur la réponse aux besoins des salariés et des entreprises, sa focalisation sur sa propre réorganisation ne le permet pas. La CGT continue à revendiquer la réalisation d'un état des lieux contradictoire des missions exercées en région et son évaluation, avant tout processus de réorganisation.

Ces questions seront à l'ordre du jour de la journée d'étude de fin 2009 décidée par le comité régional et consacrée à la RGPP. L'objectif est de :

- comprendre la RGPP (sens général, la réorganisation des services en Midi-Pyrénées, retour sur l'expérimentation du Lot...)
- mesurer la RGPP en Midi-Pyrénées au travers de l'enquête menée dans les départements
- Élaborer ensemble la démarche CGT à adopter.

L'enjeu est majeur, nous devons nous organiser pour faire de cette journée une réussite, et poser les jalons des luttes à venir.

Marie-Laurence BERTRAND

Animatrice du groupe de travail régional "services publics"

PassMO



Opportunité ou réelle insertion des travailleurs en situation de handicap ?

Moins de 1 % des travailleurs en situation de handicap, accueillis en ESAT (établissements et services d'aide par le travail, ex CAT) rejoignent le monde du travail dit ordinaire, et moins d'une entreprise sur deux répond à l'obligation légale d'emploi de 6 % de leur effectif reconnu Travailleur Handicapé (T.H.).

Ce désintérêt affiché de bon nombre d'entreprises quant à l'accès des TH à l'emploi leur faisait prendre le risque d'avoir à payer à l'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) pour 2010 une contribution annuelle à hauteur d'un SMIC annuel par unité manquante. Pour éviter les pénalités, certaines - les entreprises à quota Zéro notamment - s'engagent vers la signature d'accord minimal avec des syndicats et interpellent avec un succès certain nos gouvernants.

Ainsi le 5 mai 2009, L'État, l'Agefiph et l'Apajh (Fédération des Associations pour adultes et jeunes handicapés) ont signé, la convention "PASSerelle vers le Milieu Ordinaire" (Passmo). Doté d'une enveloppe budgétaire de près de 22 M €, le projet Passmo permettra, nous assure-t-on, d'expérimenter une action d'appui au recrutement en entreprises ordinaires pour les

personnes handicapées employées dans les ESAT. L'objectif affiché est de recruter, d'ici au 31 décembre 2011, trois fois plus de travailleurs handicapés accueillis jusque-là en milieu protégé. (c.à.d : 650 en trois ans pour les huit départements.)

Le dispositif Passmo s'adresse, avant généralisation, à tous les ESAT de quatre régions : Midi-Pyrénées, Bretagne, Ile-de-France, et Rhône-Alpes. Dans notre région, il concerne les 69 ESAT accueillant 5116 travailleurs en situation de handicap. Pour chaque signature d'un contrat Passmo, l'employeur bénéficiera, pendant trois ans, d'une aide financière versée par l'Agefiph, d'un montant de :

- 9000€ pour rémunérer le salarié ;
- 6300€ pour financer le tutorat.
- Et en sus, des aides afférentes à l'insertion et à l'aménagement du poste.

Plus qu'une incitation à recruter des personnes handicapées travaillant en ESAT, le projet Passmo participe au financement des entreprises ordinaires, il les supplait quant au respect de leur obligation d'emploi de personnes handicapées en leur fournissant des salariés à moindre coût.

En outre, il est à craindre que cela soit pour le salarié TH, un voyage sans retour vers le secteur protégé si son intégration dans l'entreprise dite ordi-

naire s'avère un échec. De même, la question de leur devenir à l'issue des trois ans est sans réponse à ce jour.

Pour la CGT, le lieu du travail quel qu'il soit, est un espace de droits à conquérir ; la promotion de ceux des personnes en situation de handicap sans discrimination repose en particulier sur l'accès :

- À la qualité d'accueil et de dignité au travail dans les ESAT et les entreprises
- Au respect intégral du code du travail et à son extension dans les ESAT,
- A l'emploi qualifié et à une rémunération correspondante
- Au développement et à une réelle prise en compte de sa formation professionnelle, et à son évolution de carrière

Amener l'employeur à l'ouvrir un volet Insertion des TH lors des NAO (prévu par la loi) c'est prendre le contre-pied des projets actuels. La CGT revendique l'application de la loi, de toute la loi de 2005 en relation avec toutes les institutions représentatives du personnel qui doivent jouer pleinement leur rôle.

Jacques MAREK
Animateur CGT de la convention
régionale CGT/Agefiph

Agenda

2 octobre 2009

Comité Général
de l'UD
des Hautes-Pyrénées

5 octobre 2009

Comité Général
de l'UD du Tarn

8 et 9
octobre 2009

Congrès
de l'UD du Gers

Agenda IRT

3 et 4
septembre 2009

Session du
Comité Régional :
Crise du capitalisme,
lecture en
Midi-Pyrénées

21 et 22
septembre 2009

Développement
économique régional
et intervention syndicale

26 et 27
octobre 2009

Formation professionnelle

